

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 27 juin 2007

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de Chenaud, St Cibard, St Paul de Blaye, St Sauveur de Puynormand et de la communauté de communes du canton de Bourg.

Etaient excusés :

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcoul
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente du SMICVAL
Monsieur BOSCO, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur RANOUIL, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Fronsac
Monsieur SAURUE, Délégué de la Communauté de Communes du Lussacais
Monsieur SILVESTRINI, Délégué de la Communauté de Communes du Lussacais
Monsieur BODET, Délégué de la Communauté de Communes du canton de St Savin
Madame RAISON, Déléguée de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Monsieur TARIS, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Sud Libournais

Invité présent :

Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2007, 58 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Avant de laisser la parole à Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, Monsieur MAROIS confirme une nouvelle fois la date de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le lundi 23 juillet 2007 à 17 heures 30 et en rappelle l'importance avec notamment l'attribution du marché de collecte de la Haute Gironde pour une durée de 7 ans.

Monsieur GANDRÉ prend ensuite la parole pour la présentation du compte rendu de l'assemblée générale du 06 juin 2007, lequel n'amène aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention de Monsieur CHAGNAUD, Délégué suppléant de la communauté de communes du Pays de Coutras, absent le jour de la réunion.

Le premier point abordé concerne le déplacement d'un élu au colloque AMORCE sur le thème « gestion des déchets municipaux : montages juridiques et fiscaux » à Paris les 04 & 05 juillet 2007.

Monsieur MAROIS souligne l'importance de ce genre de colloque, car la législation concernant la gestion des déchets a beaucoup évolué ces dernières années. Il est donc nécessaire qu'un élu puisse y assister accompagné de l'agent en charge de la fiscalité au SMICVAL.

Aucune remarque n'étant formulée, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Les modifications apportées au tableau des effectifs du SMICVAL tel que la création de 6 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe, le poste d'un responsable du service aux professionnels et le poste d'un chargé de mission fiscalité, sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

La convention de partenariat avec ECO-EMBALLAGES pour le déploiement test d'ambassadeurs du tri sur le territoire du SMICVAL du LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE, présentée par Monsieur LUTARD, Vice-Président du SMICVAL, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant est le règlement concernant la redevance spéciale, présenté par Monsieur LALOT, Vice-Président du SMICVAL.

En effet, Monsieur LALOT rappelle qu'un règlement avait déjà été voté par l'assemblée générale du 12 avril 2006, principalement axé sur les professionnels et que l'assemblée générale du 14 février 2007 avait décidé d'étendre ce service aux collectivités et aux Etablissements Publics. Par conséquent, il convient de modifier ce règlement afin d'y intégrer l'ensemble des redevables, d'en définir les modalités de mise en œuvre du service et de préciser les droits et obligations des différentes parties.

Une déléguée demande comme se fait-il que les collectivités aient reçu la facture à régler sans le titre exécutoire correspondant ? En effet, elle craint que la trésorerie des collectivités concernées n'accepte pas le paiement de cette dépense en ayant juste cette facture en pièces justificatives et demande s'il ne faudrait pas que les deux parties signent un contrat ou une convention définissant les modalités de mise en œuvre et de paiement ?

Monsieur MAROIS précise qu'effectivement il s'agit là d'un point juridique que les services du SMICVAL essaient d'éclaircir. Mais le fait d'envoyer des factures dans un premier temps signifie pour les services du Syndicat, qu'il y a toujours une possibilité de modifier le montant après concertation des deux parties, alors que l'émission d'un titre signifierait que la question est tranchée et que le tarif appliqué est imposé directement au redevable.

De plus, à la demande de Monsieur le Président, Monsieur CHUCHE, Directeur Financier et des Affaires Juridiques, précise qu'une copie de la délibération est donnée pour justificatif à chaque fois que cela est demandé.

Monsieur MAROIS souligne toutefois, qu'il y a très peu de collectivités qui remettent en cause ce système.

Aucune autre observation n'étant formulée, ce règlement est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les modifications des contrats « pollution » et « responsabilité civile entreprise » du SMICTOM HAUTE GIRONDE souscrits auprès d'AXA Assurances ainsi que l'avenant n° 2 au contrat « flotte » souscrit auprès de GAN Assurances, présentés par Monsieur BOULMÉ, Vice-Président du SMICVAL, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant de l'ordre du jour concerne la renégociation, auprès de CALYON, de deux emprunts, l'un de 4 573 470,52 € et l'autre de 2 500 000,00 €, présentée par Monsieur BOULMÉ, amène les remarques suivantes :

Un délégué demande si cette renégociation n'engendre pas de frais supplémentaires ?

Il lui est précisé qu'aucun frais supplémentaires n'ont été demandés par l'agence CALYON pour cette renégociation.

Monsieur VIDEAU, Vice-Président du SMICVAL, fait remarquer que renégocier l'emprunt de 2 500 000 € sur un taux variable paraît risqué dans la mesure où le taux fixe de celui-ci est déjà bas (3,49 %).

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur CHUCHE précise qu'il sera toujours possible de renégocier si ces taux venaient à évoluer trop à la hausse.

Monsieur ROUSSET, délégué de la communauté de communes du Libournais, demande ce que signifie le terme Euribor ?

Il lui est précisé qu'il s'agit d'un taux d'échange sur le marché entre les différentes agences bancaires sur une période de 12 mois.

Aucune remarque complémentaire n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents moins trois abstentions de Madame FAVERAUD, déléguée de la communauté de communes de l'Estuaire et Madame GOUTTE et Monsieur MAUVIGNEY, délégués de la communauté de communes du canton de Blaye.

Est ensuite abordée, la délibération concernant la demande de subvention pour la réalisation d'une étude sur les possibilités juridiques et fiscales pour le SMICVAL du LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE, présentée par Monsieur MAROIS.

Ce dossier amène les remarques suivantes :

Un délégué demande quelle est la différence entre l'appel à produit de 20 000 000 € et la perception de la TEOM de 2 000 000 € ?

Monsieur MAROIS explique que l'appel à produit concerne les communautés de communes et la perception de la TEOM concerne les communes isolées.

Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL, souligne que la compréhension de la fiscalité est devenue très compliquée pour tout le monde. Il existe, entre autre, un paradoxe dans le système puisque le Syndicat perçoit la TEOM et il ne perçoit pas la DGF bonifiée, car ce sont les communautés de communes qui ont transféré la compétence qui la perçoit. D'où l'importance de monter un dossier complet qui puisse être compris et consulté par tous les membres de cette assemblée.

Monsieur BIAIS, délégué de la communauté de communes du canton de Guîtres, explique que la DGF bonifiée sert pour les communautés de communes à ne pas alourdir la fiscalité de la CDC concernée mais qu'elle ne vient pas en déduction de celle du SMICVAL. Il est important d'intervenir à ce sujet. Certaines CDC font l'effort d'amoindrir la redevance parce qu'une partie de cette dotation bonifiée compense cette redevance. Mais toutes les CDC ne le font pas.

Monsieur MAROIS souligne tout de même qu'il existe toujours un risque qu'au moment où l'étude sera terminée, le législateur ne change une nouvelle fois la règle du jeu.

Cette demande de subvention est alors adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant, présenté par Monsieur BERTHOMÉ, concerne la cession d'un terrain de la déchèterie de St Mariens du SMICVAL du LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE au Conseil Général de la Gironde en vue de l'élargissement et du renforcement la RD 18, pour un euro symbolique en contrepartie de la prise en charge des frais relatifs à cette cession par le Conseil Général de la Gironde.

Monsieur RENARD, Vice-Président du SMICVAL, précise toutefois que l'accès à la déchèterie de St Mariens se fera par conséquent, par la zone d'activités qui est en cours d'aménagement.

Les membres présents acceptent à l'unanimité cette cession de terrain au Conseil Général de la Gironde.

Le point abordé ensuite et présenté par Monsieur BERTHOMÉ, est la cession du matériel de broyage et convoyage du site de St Girons d'Aiguevives à l'entreprise MEYSEN & Fils à titre gracieux en contrepartie de l'évacuation de ce matériel par leurs soins.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

La demande de subvention au Conseil Général de la Gironde relative à la mise en place de la collecte sélective des emballages en porte à porte sur la Haute Gironde, présentée par Monsieur BERTHOMÉ, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La convention pour l'utilisation commune du centre de transfert de St Girons d'Aiguevives entre le SMICVAL du LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE et SITA SUD OUEST est ensuite présentée par Monsieur BERTHOMÉ.

Un délégué demande si le centre de transfert est actuellement opérationnel ?

Monsieur MAROIS précise que le centre de transfert fonctionne avec un respect minimal des règles (collecte des eaux usées et leur traitement de celles-ci, traitement des effluents, mise en place du portail radioactivité). Ce qu'il reste à mettre aux normes, c'est le centre de transfert lui-même, car l'arrêté préfectoral prévoit notamment que celui-ci soit fermé sur toutes ses faces de sorte que les envois de matières soient limités au maximum.

Un délégué demande s'il y aura encore des transferts de biodéchets sur ce site ?

Monsieur le Président, explique que la collecte des biodéchets se fait uniquement dans les centres bourgs où la mise en place de composteur est impossible et que ceux-ci sont ensuite acheminés directement au pôle environnemental, donc pas de stockage sur le centre de transfert de St Girons.

Cette convention est approuvée à l'unanimité des membres présents.

La convention provisoire de déversement des effluents du SMICVAL dans la step de Libourne avec la Lyonnaise des eaux, présentée par Monsieur BERTHOMÉ est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté et commenté à l'ensemble des délégués présents, par Monsieur MAROIS. Il précise que celui-ci a été conçu en collaboration avec l'ADEME.

A la suite de cette présentation, Monsieur BIAIS demande quel est le coût à la tonne de l'enfouissement des déchets sur le site de Lapouyade ?

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur SÉNÉCHAU, Directeur Général des Services, explique qu'il existe en fait deux sortes de prix en fonction des marchés qui ont été passés et qu'ils se situent dans une fourchette de l'ordre de 65 à 70 €/t taxes comprises.

Monsieur BIAIS demande également si ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée ou des communautés de communes et communes isolées adhérentes ?

Il lui ait répondu qu'il doit seulement faire l'objet d'une présentation obligatoire aux membres du Comité Syndical.

Toutefois, Monsieur RENARD conseille de communiquer ce rapport aux Conseils Municipaux.

Un délégué demande s'il est possible d'obtenir ce rapport sur support numérique ?

Il lui est alors proposé de se rapprocher du service Communication du SMICVAL.

Un délégué demande quant à lui, s'il existe un règlement de collecte qui précise notamment qui doit nettoyer les conteneurs ?

Monsieur MAROIS lui précise que seul le Maire de la commune a compétence pour faire respecter la propreté des espaces publics. Le SMICVAL quant à lui ne peut intervenir que ses propres sites (déchèteries, pôle environnemental ...).

Un délégué demande que les bornes d'apport volontaire soient vidées régulièrement pour éviter les dépôts sauvages autour de celles-ci.

Monsieur le Président explique qu'avec la mise en place de la collecte sélective en porte à porte, ce problème sera plus facile à maîtriser puisqu'il ne restera plus que les bornes à verre à vider.

Un point financier à fin avril 2007 a été distribué aux membres de l'assemblée et commenté par Monsieur MAROIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.